

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 16 décembre 2022

Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Paris

NOR : JUSK2237206A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Paris :

Membres titulaires

- Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris
- Isabelle LIBAN, directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires de Paris
- Fanny VILLENEUVE, secrétaire générale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Clémentine PERSET-SCOTTO, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Marie-France TIGEON, cheffe du département du budget et des finances de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Stéphanie CAMPS, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Brigitte SOLON, cheffe de l'unité discipline récompenses et contentieux de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Hélène TEULIERE, cheffe de l'unité de gestion administrative et financière de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Membres suppléants

- Abdelghaffar BANOUDIA, chef du département des affaires immobilières de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Claire-Amélie BERTRAND, cheffe de la Mission One de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Alice REYMBAUT, adjointe au chef de département de la sécurité et de la détention de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Fanny ROIG, adjointe à la cheffe du département du budget et des finances de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Carole PADIE, adjointe à la cheffe d'unité de gestion administrative et financière à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Laure HUET, experte juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Emilie BARBIER, cheffe de l'unité des contractuels et de suivi de la masse salariale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Ahmed BELMOSTEFA, chef de l'unité des relations sociales et de l'environnement professionnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Article 2

Sont désignés à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Paris, les représentants du personnel suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	ORGANISATIONS SYNDICALES
GRAVA Régis CHABOUNI Louines RUART Eddy	PERON Natacha MOLINARI Linda DELBROC Loïc	UFAP UNSa Justice
NOBECOURT Jérôme SAOUDI Erwan KANDASSAMY Didier MESSADIA Samuel UNN TOC Thierry	HALIAR Adam LESPORT Frédéric MANES Christophe SERAULT-GOBET Fabrice TABAZA Fouad	FO Justice

Article 3

Le secrétariat permanent de la commission administrative paritaire locale sera assuré par un fonctionnaire de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris.

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 19 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris,
S SCOTTO


Le directeur interrégional des services
pénitentiaires de Paris
Stéphane SCOTTO